

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale FIS EM Plus 390/585/1500 S – Composante A (Mortier )

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes mortier composite

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG  
Klaus-Fischer-Straße 1  
D-72178 Waldachtal  
Téléphone: +49(0)7443 12-0  
Fax: +49(0)7443 12-4222  
Courriel: info-sdb@fischer.de  
Internet: www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.  
12, rue Livio B.P. 1 82  
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1  
Téléphone: +33 3 88 39 18 67  
Fax: +33 3 88 39 80 44  
Courriel: info@fischer.fr

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1; H317 Repr. 1B; H360F STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 2; H411

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogramme de danger



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ ), ciment portland, produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ ), triméthylolpropane triglycidyl éther, [3-(2, 3-epoxypropoxy)propyl]trimethoxysilane

Valeurs H

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H360F: Peut nuire à la fertilité.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Valeurs P

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations complémentaires

EUH205: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**2.3 Autres dangers**

Risque pour la santé

Aucun à notre connaissance.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

Aucun à notre connaissance.

Indication de danger

Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger

Aucun à notre connaissance.

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS EM Plus 390/585/1500 S - Composante A

(Mortier)

Situation: 09.04.2018

Version: 1.0 /fr



Date d'impression: 09.04.2018

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
produit de réaction: bis-phénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	No. CAS: 25068-38-6 No.-CE: 500-033-5 No.-Index: 603-074-00-8 No. REACH: 01-2119456619-26	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	25.0 - 50.0 pds %
ciment portland	No. CAS: 65997-15-1 No.-CE: 266-043-4 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	25.0 - 50.0 pds %
produit de réaction: bis-phénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	No. CAS: 28064-14-4 No. REACH: 01-2119454392-40	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	10.0 - 25.0 pds %
triméthylolpropane triglycidyl éther	No. CAS: 30499-70-8 No. REACH: Polymère	Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1; H317 Eye Dam. 1; H318 Repr. 1B; H360F Aquatic Chronic 2; H411	2.5 - 10.0 pds %
[3-(2,3-epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	No. CAS: 2530-83-8 No.-CE: 219-784-2 No. REACH: 01-2119513212-58, 05-2114308781-52	Eye Dam. 1; H318	2.5 - 10.0 pds %

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Ne pas mettre en contact avec la peau. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.



### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
-----------------------	---

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes	Voir chapitre: 8/13
----------------------------------	---------------------

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Néant dans des conditions normales de traitement.
Précautions	Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	inutile dans les conditions normales d'utilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Conserver dans le conteneur original. Conserver le récipient bien fermé. Stocker conformément à la réglementation locale.
Indications concernant les stockages en commun	Ne pas entreposer près des acides. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.
Consignes d'entreposage	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. En cas d'incendie, obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
TRGS 510	11

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s)	mortier composite Indications détaillées: voir notice technique.
------------------------------	---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
-------------------------	--

**Protection des mains**

Matière appropriée: caoutchouc butyle, Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration: &gt; 120 min

Remarque: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gants de protection conformes à EN 374.

Substance de référence: Remplacer en cas d'usure.

**Protection des yeux**

Lunettes de sécurité

**Protection de la peau et du corps**

Porter un équipement de protection adéquat.

**Mésures générales de protection et d'hygiène**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

**Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement**

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme pâte

Couleur blanc

Odeur caractéristique

pH non déterminé

Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C] non déterminé

Point d'ébullition [°C] non déterminé

Point d'éclair [°C] &gt; 100

Vitesse d'évaporation [kg/(s\*m<sup>2</sup>)] Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité [Vol-%]

Valeur limite inférieure: non déterminé

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS EM Plus 390/585/1500 S – Composante A

(Mortier)

Situation: 09.04.2018

Version: 1.0 /fr

**fischer**   
innovative solutions

Date d'impression: 09.04.2018

Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,5 – 1,6
Température:	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	non déterminé
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	90 – 130
Température:	20 °C
Risque d'explosion.	Non-explosif

## 9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Propriétés comburantes	non

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--

### 10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--------------------	--

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	--

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
---------------------	--

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts et oxydants forts
-------------------	--------------------------------

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dan- Aucun raisonnablement prévisible.  
gereux

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Composants dangereux

**produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen .LE. 700)**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
30000	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
0,000008	LC0	rat	5 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

#### ciment portland

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Remarque	Source
> 2000	DL50	Référence bibliographique	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	lapin	test Limit à 2000 mg / kg	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
> 5	CL50	rat	Essai limite 5 g/m <sup>3</sup>	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	Irritant pour les voies respiratoires. (poussières)	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

### Reaktionsprodukt: Bisphenol-F-Epichlorhydrinharze mit durchschnittlichem Molekulargewicht $\leq 700$

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Non applicable.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

### Trimethylolpropantriglycidether

Toxicité orale [mg/kg]	Source
donnée non disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
donnée non disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
donnée non disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

### [3-(2,3-epoxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
8025	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
4250	DL50	lapin	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Durée d'exposition	Source
> 5,3	CL50	rat	OCDE 403	4 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée	Irritant pour la peau et les membranes muqueuses
Irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effets cancérogènes	Aucune donnée disponible
Mutagénèse	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité pour la reproduction	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effet caustique	Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

### 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.)	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
-------------------------------	--

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants dangereux

**produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen .LE. 700)**

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
1,3	CL50	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
1,8	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
10	EC50	Chlorella pyrenoidosa	72 h	100

Source: 100 - données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
0,3	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 211	21 d	100

Source: 100 - données de l'entreprise

#### ciment portland

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	CL50	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 100	CL50	Daphnia magna	100

Source: 100 - données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	EC50	100

Source: 100 - données de l'entreprise

**Reaktionsprodukt: Bisphenol-F-Epichlorhydrinharze mit durchschnittlichem Molekulargewicht <= 700**

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 1	CL50	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 1	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
> 1	EC50	72 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
0,3	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 211	21 d	100

Source: 100 – données de l'entreprise

**Trimethylolpropantriglycidether**

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

**[3-(2,3-epoxypropoxy)propyl]trimethoxysilane**

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
55	CL50	Cyprinus carpio (Carpe)	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
324	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS EM Plus 390/585/1500 S – Composante A

(Mortier)

Situation: 09.04.2018

Version: 1.0 /fr



Date d'impression: 09.04.2018

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
119	EC50	Anabaena sp.	7 d	100

Source: 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
100	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	21 d	100

Source: 100 – données de l'entreprise

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Élimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

## 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Code des déchets Produit

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS EM Plus 390/585/1500 S - Composante A

(Mortier)

Situation: 09.04.2018

Version: 1.0 /fr

**fischer**   
innovative solutions

Date d'impression: 09.04.2018

080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

matériau durci

200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	1759	1759	1759
14.2 Description des marchandises	SOLIDE CORROSIF, N.S.A.	SOLIDE CORROSIF, N.S.A.	Ätzender Feststoff, n.a.g.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		CORROSIVE SOLID, N.O.S.	Corrosive solid, n.o.s.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	U – Dangereux pour l'environnement	U – polluant marin	U – dangereux pour l'environnement
Étiquettes	8 	8 	8 
No. de risque	80		
Catégorie	3		
Code de classement	C10		
Code de limitation du tunnel	E		
Sources de danger	éther triglycidyle de triméthylolpropane	triméthylolpropane triglycidyle ether	triméthylolpropane triglycidyle ether
No EMS		F-A;S-B	
Catégorie d'encombrement		A	

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions

inutile dans les conditions normales d'utilisation

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Limitation d'emploi. Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).  
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA 2

Classification selon la Directive concernant la sécurité des conditions d'exploitation -

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

Autres réglementations La fiche de données de sécurité est conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

**SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de H H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H360F: Peut nuire à la fertilité.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH205: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Énoncé des classes de risque Skin Corr.: Corrosion cutanée  
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  
Repr.: Toxicité pour la reproduction  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.  
Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique  
Eye Irrit.: Irritation oculaire  
Skin Irrit.: Irritation cutanée

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS EM Plus 390/585/1500 S – Composante A

(Mortier)

Situation: 09.04.2018

Version: 1.0 /fr



Date d'impression: 09.04.2018

Eye Dam.: Lésions oculaires graves

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Skin Corr. 1C; H314	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
Repr. 1B; H360F	calculé
STOT SE 3; H335	calculé
Aquatic Chronic 2; H411	calculé

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.

## **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale FIS EM Plus 390/585/1500 S – Komponente B (Härter)

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes matériel de fixation

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG  
Klaus-Fischer-Straße 1  
D-72178 Waldachtal  
Téléphone: +49(0)7443 12-0  
Fax: +49(0)7443 12-4222  
Courriel: info-sdb@fischer.de  
Internet: www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.  
12, rue Livio B.P. 1 82  
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1  
Téléphone: +33 3 88 39 18 67  
Fax: +33 3 88 39 80 44  
Courriel: info@fischer.fr

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

classification selon l'ordonnance Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 STOT SE  
(CE) N° 1272/2008 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogramme de danger



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement

Danger

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS EM Plus 390/585/1500 S – Komponente B

(Härter)

Situation: 09.04.2018

Version: 1.0 /fr



Date d'impression: 09.04.2018

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

ciment portland, m-phénylenebis(méthylamine), 2, 4, 6-tris(diméthylaminométhyl)phénol, alcool benzylique

Valeurs H

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H332: Nocif par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Valeurs P

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Risque pour la santé

Aucun à notre connaissance.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

Aucun à notre connaissance.

Indication de danger

Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger

Aucun à notre connaissance.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
ciment portland	No. CAS: 65997-15-1 No.-CE: 266-043-4 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Skin Irrit. 2;H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3;H335	25.0 – 50.0 pds %
m-phénylenebis(méthylamine)	No. CAS: 1477-55-0 No.-CE: 216-032-5 No. REACH: 01-2119480150-50	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	25.0 – 50.0 pds %

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS EM Plus 390/585/1500 S – Komponente B

(Härter)

Situation: 09.04.2018

Version: 1.0 /fr



Date d'impression: 09.04.2018

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
aliphatic polyamine	No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Aquatic Chronic 4; H413	10.0 – 25.0 pds %
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	No. CAS: 90-72-2 No. CE: 202-013-9 No.-Index: 603-069-00-0 No. REACH: 01-2119560597-27	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	2.5 – 10.0 pds %
alcool benzylique	No. CAS: 100-51-6 No.-CE: 202-859-9 No.-Index: 603-057-00-5 No. REACH: 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	2.5 – 10.0 pds %

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Ne pas mettre en contact avec la peau. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun à notre connaissance.
-----------	-----------------------------

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	Aucune donnée disponible
Un traitement médical spécial	Aucune donnée disponible

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié	Poudre sèche Mousse Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Jet d'eau pulvérisée
------------------------------	---

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit
---	-------------------------

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de soufre oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) Oxydes de carbone
---	---

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Autres indications sur la lutte contre les incendies	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
---------------------------	---

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
---	---

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage	Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
-----------------------	---

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres paragraphes	Voir chapitre: 8/13
----------------------------------	---------------------

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger Néant dans des conditions normales de traitement.

Précautions Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion inutile dans les conditions normales d'utilisation

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Conserver dans le conteneur original.  
Conserver le récipient bien fermé.  
Stocker conformément à la réglementation locale.

Indications concernant les stockages en commun Ne pas entreposer près des acides.  
Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.

Consignes d'entreposage Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
En cas d'incendie, obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

TRGS 510 8A

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) spécifique(s) mortier composite  
Indications détaillées: voir notice technique.

## **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **m-phénylenebis(méthylamine)**

France

Valeur à court terme / mg/m <sup>3</sup>	Date d'émission	Source
0,1	1987	20

Source: 20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains

Matière appropriée: caoutchouc butyle, Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration: > 120 min

Remarque: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gants de protection conformes à EN 374.

Substance de référence: Remplacer en cas d'usure.

Protection des yeux Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps Porter un équipement de protection adéquat.

Mésures générales de protection et d'hygiène Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte
Couleur	noir
Odeur	caractéristique
pH	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non déterminé
Point d'éclair [°C]	> 100
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m <sup>2</sup> )]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure:	non déterminé
Valeur limite supérieure:	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible

Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,2 – 1,3
Température:	20 °C
Hydrosolubilité [g/l]	non déterminé
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	80 – 120
Température:	20 °C
Risque d'explosion.	Non-explosif

## 9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Propriétés comburantes	non
Mélange avec de l'eau	partiellement miscible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--

### 10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--------------------	--

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
-----------------------	--

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
---------------------	--

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts et oxydants forts
-------------------	--------------------------------

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.
-------------------------------------	-----------------------------------

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Composants dangereux

##### ciment portland

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Remarque	Source
> 2000	DL50	Référence bibliographique	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	lapin	test Limit à 2000 mg / kg	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
> 5	CL50	rat	Essai limite 5 g/m <sup>3</sup>	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Source
	Irritant pour les voies respiratoires. (poussières)	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Non applicable.	100

Source: 100 – données de l'entreprise

##### m-phénylenebis(méthylamine)

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
930	DL50	Rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
3100	DL50	lapin	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
1,16	CL50	rat	4 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Irritation respiratoires

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système respiratoire.

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS EM Plus 390/585/1500 S – Komponente B

(Härter)

Situation: 09.04.2018

Version: 1.0 /fr

Date d'impression: 09.04.2018

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

## Aliphatisches Polyamin

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 2000	DL50	lapin	100

Source: 100 – données de l'entreprise

## 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
2169	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 1242	DL50	lapin	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 1673	CL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Effets spécifiques	Organes concernés	Source
	Maladie oculaire, Eruption, Allergies, Troubles neurologiques	Yeux, Contact avec la peau, Système nerveux central	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

## alcool-benzylique

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
1230	DL50	rat	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
2000	DL50	lapin	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité par in- halation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Durée d'exposi- tion	Source
> 4,1	CL50	rat	OCDE 403	4 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposi- tion unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposi- tion répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée	Irritant pour la peau et les membranes muqueuses
Irritation oculaire	Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effets cancérigènes	Aucune donnée disponible
Mutagénèse	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité pour la reproduction	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effet caustique	Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

## 11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

#### Composants dangereux

##### ciment portland

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	CL50	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 100	CL50	Daphnia magna	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
> 100	EC50	100

Source: 100 – données de l'entreprise

### m-phénylenebis(méthylamine)

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
87,6	CL50	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
35,1	EC50	24 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Source
33	EC50	100

Source: 100 – données de l'entreprise

### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl) phénol

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
222	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	24 h	100
249	CL50	Cyprinus carpio (Carpe)	24 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
718	CL50	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
84	EC50	Scenedesmus subspicatus	72 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

### alcool-benzylique

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
460	CL50	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	96 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
230	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

# Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS EM Plus 390/585/1500 S – Komponente B

(Härter)

Situation: 09.04.2018

Version: 1.0 /fr



Date d'impression: 09.04.2018

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
700	IC50:	Pseudokirchneriella subcapitata	72 h	100

Source: 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
51	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 211	21 d	100

Source: 100 – données de l'entreprise

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Élimination dans les stations d'épuration Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Biodégradabilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Mobilité Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable) Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

## 12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Code des déchets Produit

080409 – déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

matériau durci

200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	3259	3259	3259
14.2 Description des marchandises	AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S.	AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S.	Amines, solid, corrosive, n.o.s.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S.	Amines, solid, corrosive, n.o.s.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II
Étiquettes	8 	8 	8 
No. de risque	80		
Catégorie	2		
Code de classement	C8		
Code de limitation du tunnel	E		
Désignation du produit en anglais	m-phenylenebis(methylamine)		
No EMS		F-A,S-B	
Catégorie d'encombrement		A	

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions

inutile dans les conditions normales d'utilisation

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

à l'annexe II de la convention

Marpol et au recueil IBC

## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limitation d'emploi.

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Classe de danger pour les eaux 2  
(WGK) RFA

Classification selon la Directive concernant la sécurité des conditions d'exploitation -

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

Autres réglementations La fiche de données de sécurité est conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

**SECTION 16: Autres informations**

Teneur en taux de H H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332: Nocif par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Énoncé des classes de risque Acute Tox.: Toxicité aiguë  
Skin Corr.: Corrosion cutanée  
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.  
Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique  
Skin Irrit.: Irritation cutanée  
Eye Dam.: Lésions oculaires graves  
Eye Irrit.: Irritation oculaire

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 4; H332	calculé
Skin Corr. 1B; H314	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
STOT SE 3; H335	calculé
Aquatic Chronic 3; H412	calculé

## Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS EM Plus 390/585/1500 S – Komponente B

(Härter)

Situation: 09.04.2018

Version: 1.0 /fr



Date d'impression: 09.04.2018

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un \*.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.